



**PARLONS-EN !**



L'AFRIQUE CHANGE : SES AIRES PROTÉGÉES DOIVENT-ELLES ÉVOLUER ?

# **AIRES PROTÉGÉES, CONFLITS ET INSÉCURITÉ : COMPRENDRE LA SITUATION ET DÉFINIR DES RÈGLES**

**Auteur :** Jérôme Tubiana





**AUTEUR : JÉRÔME TUBIANA**

Jérôme Tubiana est un chercheur spécialisé dans les conflits dans la Corne de l'Afrique, le Sahel et le Sahara. Il a effectué des missions de recherche dans des endroits sensibles (Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Lybie et République Centrafricaine) pour des institutions universitaires, des groupes de réflexion, des organisations humanitaires et de préservation de l'environnement, mais aussi pour des projets de conservation, en particulier au Tchad et au Niger. Ses derniers projets se concentrent surtout sur les conflits armés, notamment les causes de conflit liées à l'environnement (comme les changements climatiques au Darfour par exemple) et les conséquences des conflits sur la faune et la flore sauvages (tel que le braconnage pour l'ivoire dans les situations de guerre), mais aussi sur les interactions entre les projets de conservation et les communautés locales, notamment au Tchad et en République Centrafricaine. En plus de divers rapports, il est aussi l'auteur de différents ouvrages et articles.



**CETTE PUBLICATION A ÉTÉ RENDUE POSSIBLE GRÂCE AU FINANCEMENT DU PARTENARIAT FRANCE-UICN.**

La France s'est engagée dans un partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la plus ancienne et la plus vaste organisation mondiale de conservation de la nature. Grâce à ce partenariat, la France et l'UICN entendent répondre à la crise de la biodiversité mondiale et agir ensemble pour la nature et le développement.



#### **DISCLAIMER**

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion de la part de l'UICN sur le statut juridique des pays, territoire ou région, au sujet de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas celles de l'UICN, de la WCPA ou des bailleurs qui l'ont financée.

Cette étude n'a pas reçu la validation de l'UICN.

#### **LE PROGRAMME SUR LES AIRES PROTÉGÉES D'AFRIQUE & CONSERVATION (PAPACO)**

Le Papaco vise à améliorer la gestion et la gouvernance des aires protégées en Afrique pour augmenter leurs impacts positifs en termes de conservation de la biodiversité. Le Papaco cible 3 domaines d'action complémentaires visant à atteindre les objectifs suivants: des AP saines (gouvernance), des AP efficaces (gestion) et des AP durables sur le long terme. Le Papaco travaille en étroite collaboration avec la Commission mondiale sur les aires protégées (CMAP).

Tubiana J., 2019. *Aires protégées, conflits et insécurité : comprendre la situation et définir des règles. Papaco, 24 pages.*

## Préface

Ce rapport s'inscrit dans une série d'études commandées par le Papaco pour alimenter le débat autour des questions d'actualité de la conservation en Afrique, notamment au travers de ses aires protégées.

On le sait, l'Afrique comptera peut-être 2 milliards d'habitants en 2050. Les besoins de la population ne cessent de croître, la fragmentation des milieux s'accélère, les terres naturelles se raréfient. Dans ce contexte, les pressions sur les aires protégées augmentent rapidement et leurs capacités à conserver la biodiversité à long terme sont de plus en plus limitées.

Alors comment tenter de répondre à ces pressions ?

Notre démarche ici est simple : nous demandons à un expert du sujet d'exposer son analyse, sa vision, son opinion afin de fournir une base pour la discussion. Et ce rapport peut alors être utilisé en ce sens, partagé, commenté, critiqué, enrichi. L'objectif est que tous ceux qui sont impliqués dans la conservation de ces territoires s'interrogent, échangent et finalement, on l'espère, inventent un futur positif pour la conservation de la nature sur le continent.

Le présent rapport s'intitule : *Aires protégées, conflits et insécurité : comprendre la situation et définir des règles.*

Il vise à répondre – entre autres - aux questions suivantes : l'exploitation illégale de la faune et des ressources naturelles contribue-elle réellement aux conflits en Afrique ? En particulier, finance-t-elle des groupes armés non-étatiques ? N'est-ce pas plutôt les conflits eux-mêmes qui ouvrent de nouveaux espaces à l'exploitation illégale des ressources naturelles ? Quels sont réellement les responsables de cette situation et quelles preuves sont disponibles ? Les recherches sur les armes et leur trafic peuvent-ils permettre de mieux cerner les responsabilités de l'exploitation de la faune ? Les « gardes » des aires protégées peuvent-ils vraiment contribuer à la sécurité humaine, à quelles conditions, et avec quels risques ? Quelles relations les aires protégées et leurs gestionnaires peuvent-ils avoir avec les acteurs sécuritaires locaux et internationaux, avec quels risques, et en suivant quelles règles ?

Ce sont des questions essentielles dont les réponses dépassent certainement le format de ce seul rapport. Mais à la formulation desquelles il pourra certainement contribuer...

Bonne lecture !

Dr Geoffroy Mauvais  
Coordinateur du PAPACO



## Résumé

Nombre d'aires protégées d'Afrique sub-saharienne se trouvent aujourd'hui au sein de zones de conflits, dont certains de longue durée, ou sont confrontées à de nouveaux risques sécuritaires et de nouvelles formes de violence. Certaines aires protégées se trouvent même au sein de zones contrôlées par des groupes rebelles. L'insécurité menace directement leur personnel et les oblige à diminuer voire suspendre leurs opérations anti-braconnage ou toute autre action de gestion.

En outre, si l'exploitation illégale des ressources naturelles n'est pas la cause essentielle des conflits, ces derniers lui ouvrent de nouveaux espaces. Des groupes armés, y compris terroristes, ont été accusés d'être responsables du déclin de certaines espèces de faune, dont l'éléphant, et d'exploiter d'autres ressources naturelles pour financer leurs activités militaires. Cependant, dans un contexte où les groupes armés bénéficient souvent de ressources bien plus importantes que les ressources naturelles, et où les ressources naturelles ne sont essentielles qu'à des groupes armés manquant de soutien extérieur et d'autres sources de financement, les organisations de conservation et les gouvernements ont tendance à blâmer les groupes armés, particulièrement étrangers, plutôt que les forces étatiques, qui sont pourtant souvent les premiers responsables. Les armes et les munitions, capturées ou abandonnées, constituent l'un des rares moyens de mieux identifier les responsables, et les organisations de conservation pourraient investir davantage dans les recherches sur ce sujet afin de répondre plus efficacement à la pression.

Certaines organisations de « gestion des aires protégées » prétendent jouer un rôle qui dépasse de loin la conservation et transformer les aires qu'ils gèrent en « hubs » pour la sécurité des individus, parfois en substitution des forces de sécurité des États, et de ce fait demandent à recevoir des financements (souvent publics) afin d'assurer ces services sécuritaires qui vont bien au-delà de la protection de la faune. Cette transformation peut s'avérer injustifiée ou irréalisable. Si certains opérateurs de la conservation peuvent contribuer ponctuellement à la sécurité, en situation de conflit, ils peinent à assurer la sécurité de leur propre personnel, et peuvent au mieux tenter de maintenir une présence neutre. Or l'alignement historique des opérateurs de la conservation avec les États, leur financement par des partenaires internationaux qui sont aussi le plus souvent alignés sur les États, et leur quête plus récente de coopération avec des forces armées internationales, font que les organisations de conservation peuvent être

perçues comme parties prenantes des conflits et prises pour cibles par des groupes armés non-étatiques, voire des communautés locales. En outre, le personnel local de la conservation est perméable au contexte, et en fonction de ce dernier mais aussi des financements fluctuants de la conservation, peut se recycler en belligérant ; tandis que les belligérants peuvent aussi se recycler tantôt en braconniers tantôt en conservateurs.

Réduire ces risques demande avant tout de définir des règles. En premier lieu, il importe que les gardes armés des aires protégées obéissent à des règles d'engagement claires, privilégiant les **solutions non-violentes, négociées et préventives**, notamment par le contact avec les acteurs sécuritaires locaux, afin d'éviter d'alimenter les conflits. Deuxièmement, il est crucial que la violence inhérente à la « conservation armée » soit réellement contrebalancée par des **mesures communautaires et participatives**, seules à même d'assurer la coexistence des aires protégées et des communautés. Troisièmement, en zones de conflit, les projets de conservation doivent autant que possible tenter d'avoir **des relations équilibrées avec les différentes parties** (gouvernement, opposition armée, communautés diverses) en affirmant le principe d'une **neutralité** sur les plans politique, ethnique ou religieux, à l'exemple des organisations humanitaires.

## Table des matières

Préface.....	3
Résumé .....	4
Introduction .....	6
I. Aires protégées, conflits et insécurité en Afrique sub-saharienne.....	6
L'exploitation des ressources naturelles, cause ou conséquence de la guerre ?.....	8
Exploitation illégale de la faune et groupes armés .....	10
II. Mieux identifier les responsables .....	11
Les armes comme preuves .....	13
III. Protection de la nature ou sécurité pour l'homme ?.....	14
IV. Quelles relations avec les acteurs de la sécurité ? .....	18
Conclusion et recommandations .....	20
Références bibliographiques .....	22

## Introduction

Nombre d'aires protégées d'Afrique sub-saharienne se trouvent aujourd'hui au sein de zones de conflits, dont certains de longue durée, ou sont confrontées à de nouveaux risques sécuritaires et de nouvelles formes de violence. L'insécurité menace directement leur personnel et les oblige à diminuer voire suspendre leurs opérations anti-braconnage ou toute autre action de gestion.

En outre, des groupes armés, y compris terroristes, ont été accusés d'être responsables du déclin de certaines espèces de faune, dont l'éléphant, et d'exploiter d'autres ressources naturelles pour financer leurs activités militaires.

Enfin, certaines organisations de « gestion des aires protégées » prétendent aussi jouer un rôle qui dépasse de loin la conservation et transformer les aires qu'ils gèrent en « hubs » pour la sécurité des individus, parfois en substitution des forces de sécurité des États, et de ce fait demandent à recevoir des financements (souvent publics) afin d'assurer ces services sécuritaires qui vont bien au-delà de la protection de la faune.

Il faut donc s'interroger sur la sécurité de ces aires protégées, sur les causes et les conséquences des situations d'insécurité qui les concernent et sur la pertinence des réponses apportées à différentes échelles, du local au global.

La présente étude est basée sur les recherches personnelles de l'auteur, aussi bien sur les questions de la conservation que sur les conflits, depuis les années 1990, et récemment pour une étude sur le sujet pour l'Union Européenne (DEVCO) et une présentation faite lors d'une conférence de l'UICN à La Haye en juin 2018.<sup>1</sup>

## I. Aires protégées, conflits et insécurité en Afrique sub-saharienne

Nombre d'aires protégées d'Afrique sub-saharienne se trouvent aujourd'hui au sein de zones de conflits, dont certains de longue durée.<sup>2</sup>

C'est le cas en particulier dans le triangle RCA (République centrafricaine)-Soudan du Sud-RDC

(République démocratique du Congo). Le **Soudan du Sud** est un cas d'école, puisque les conflits qui l'ensanglantent sont sans doute les plus anciens du continent. La « première guerre civile soudanaise », entre le gouvernement de Khartoum et la rébellion sud-soudanaise, a débuté en 1955, avant même l'indépendance du Soudan, et a duré jusqu'en 1972. Durant un peu plus d'une décennie de paix relative, entre 1972 et 1983, chercheurs et protecteurs de la faune découvrent que le Sud-Soudan, particulièrement à l'Est du Nil, est l'une des zones les plus riches en faune du continent, et lancent des projets de conservation. Cette dynamique est interrompue par la seconde guerre civile, de 1983 à 2005. Après 2005, le gouvernement sud-soudanais (autonome puis indépendant à partir de 2011), et des organisations internationales de conservation de la faune redécouvrent l'importance de la grande faune sud-soudanaise, qui a en partie survécu à la guerre civile. La faune devient alors un symbole pour le nouvel État soudanais du Sud qui cherche à affirmer son identité, et aussi un moyen de maintenir en armes d'innombrables combattants rebelles : l'accord de paix signé avec Khartoum en 2005 limitant les effectifs des forces armées sud-soudanaises, 16.000 combattants rebelles se retrouvent intégrés dans ce qui devient l'un des plus importants services de faune au monde. Mais la situation bascule avec la nouvelle guerre civile sud-soudanaise de 2013 : comme les autres unités armées, les gardes-faune de différentes ethnies se divisent, les uns rejoignant les forces loyales au régime de Juba, les autres la nouvelle rébellion, et s'entretuent. Les aires protégées, en particulier les parcs de Boma et Badingilo, à l'Est du Nil, et mais aussi le Southern Park et les parcs de Lantoto et Shambe, à l'Ouest, continuent en principe d'être gérées par le service de faune du nouvel État sud-soudanais en partenariat avec des organisations internationales, mais leur situation en zone de conflit ouvert, de nouveau, limite considérablement l'action de ces gestionnaires.

Il convient aussi de signaler le cas de la réserve de Radom, dans l'enclave de Kafia Kingi. Cette dernière appartient en principe au Soudan du Sud mais est l'une des zones contestées par le Soudan et se trouve de facto contrôlée par Khartoum, qui y héberge, en dehors de ses forces régulières, de nombreux groupes armés - milices arabes supplétives du Darfour (les « janjawid »), rebelles sud-soudanais et rebelles ougandais de l'Armée de résistance du seigneur (LRA-*Lord's Resistance Army*), et rebelles centrafricains – tandis que les rebelles soudanais du Darfour y opèrent également.

Dans la même région, nombre de groupes armés,

1 Study on the interaction between security and wildlife conservation in sub-Saharan Africa, rapport non-publié, avril 2018 ; UICN, 2018.

2 Daskin et Pringle, 2018.

rebelles locaux ou d'autres pays, mais aussi milices supplétives plus ou moins bien contrôlées par les États, sont basés ou opèrent dans des aires protégées. Certaines aires protégées se trouvent même aujourd'hui au sein de zones contrôlées par des groupes rebelles : c'est en particulier le cas en RCA, depuis 2012. Toutes les aires protégées du Nord-est de la **RCA**, en particulier les parcs nationaux de Bamingui-Bangoran et Manovo-Gounda-Saint-Floris, sont aujourd'hui sous le contrôle du FPRC (Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique), la principale branche de l'ancienne coalition rebelle Séléka, originaire de la région. Plus au Sud, la zone protégée de Chinko se trouve à cheval sur des zones d'opération d'une autre composante de la Séléka, l'UPC (Union pour la paix en Centrafrique), et des milices anti-Balaka hostiles à la Séléka. Avant même la rébellion, la LRA a opéré dans les différentes aires protégées du Nord-est centrafricain.

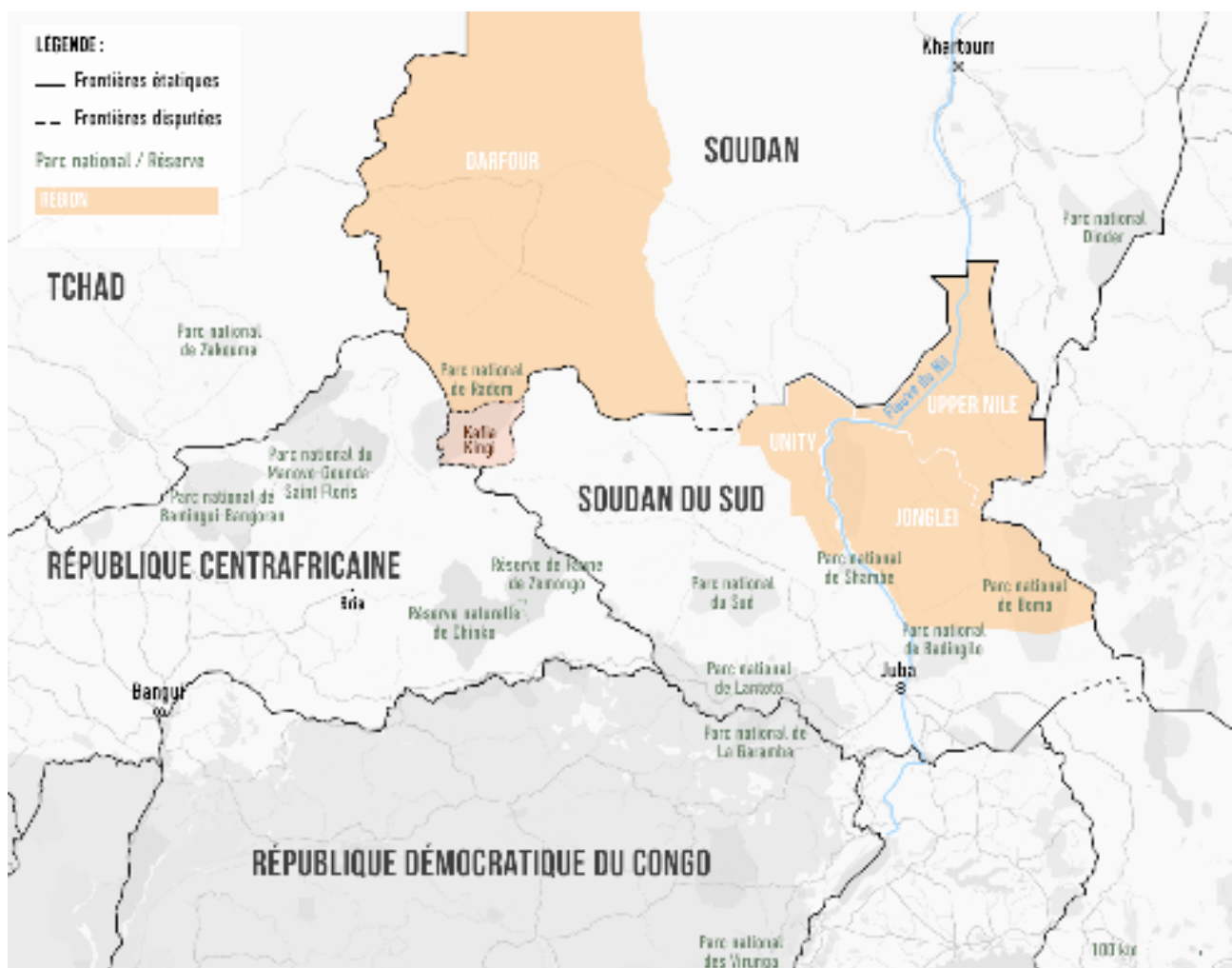
Plus au Sud, en **RDC**, les groupes rebelles et les milices locales issus des conflits qui ensanglantent le pays

depuis les années 1990, ainsi que des rebelles rwandais et ougandais, dont de nouveau la LRA, occupent en partie ou opèrent dans des aires protégées cruciales, en particulier le parc national des Virunga et le parc national de la Garamba ; dans ce dernier, à la frontière du Soudan du Sud, l'armée et des rébellions sud-soudanaises ont aussi été accusées de braconner.<sup>3</sup>

Plus au nord, le **Tchad** a été confronté à des rébellions quasi-continues depuis les années 1960 : même si celles-ci n'ont plus occupé de parties conséquentes du territoire depuis les années 1980, elles ont régulièrement opéré dans des aires protégées, en particulier le parc national de Zakouma ; les risques sécuritaires y demeurent importants.

Le reste du continent semble davantage épargné par les conflits. En **Afrique de l'Ouest**, cependant, la partie Nord-est du Mali est depuis 2012 le théâtre de conflits

3 Vira et Ewing, 2014, p. 37; Enough Project, 2013, p. 11; Anderson et Jooste, p. 2.



Aires protégées en zones de conflit dans le triangle Soudan du Sud, République centrafricaine et République démocratique du Congo et au Tchad



ouverts, en partie contrôlé par des groupes rebelles et des groupes terroristes : ces derniers ont notamment opéré dans la zone de Gourma. D'une manière générale, les aires protégées d'Afrique de l'Ouest sont ainsi confrontées à de nouveaux risques sécuritaires et de nouvelles formes de violence, en particulier sous la forme de groupes terroristes multinationaux, transfrontaliers et extrêmement mobiles, et qui utilisent certaines aires protégées comme des refuges : les groupes actifs au Mali ont aussi été signalés dans la réserve de biosphère transfrontalière qui réunit les trois parcs du W, d'Arly et de la Pendjari, au Niger, au Burkina Faso et au Bénin.<sup>4</sup> Non loin de là, le groupe djihadiste nigérian Boko Haram a été signalé dans des aires protégées du Nord-est du Nigeria mais aussi dans le parc national de Waza au nord du Cameroun. En **Afrique de l'Est**, le groupe djihadiste somalien Al-Shabab a été signalé dans des aires protégées au Kenya et d'autres djihadistes ont été signalés dans le parc de Dinder au Soudan, de manière plus marginale.

La situation est extrêmement contrastée géographiquement. Si dans le triangle RCA-RDC-Soudan du Sud, on est réellement confronté à des conflits armés de longue durée mettant aux prises des groupes armés qui occupent des régions entières, y compris des aires protégées, le reste de l'Afrique, en dehors du Mali, semble nettement plus calme.

Les groupes terroristes qui opèrent dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest ont eux-mêmes une emprise territoriale nettement plus limitée que celle des groupes rebelles et des milices d'Afrique centrale et des deux Soudans. Cependant la menace sécuritaire particulière qu'ils génèrent peut avoir un impact lourd, dans la mesure où elle oblige souvent, tout autant qu'un conflit armé massif, les gestionnaires des aires protégées à prendre des mesures sécuritaires importantes, qui peuvent aller jusqu'à l'abandon temporaire de la gestion de tout ou partie d'une aire protégée.

Il serait cependant faux de penser que la situation sécuritaire des aires protégées sub-sahariennes s'est fondamentalement dégradée : les aires protégées d'Afrique australe et de l'essentiel de l'Afrique orientale et de l'Afrique de l'Ouest, ne sont plus, comme certaines l'ont été lors de la seconde moitié du XXe siècle, impactées par des conflits insurrectionnels, mais par des formes d'insécurité nettement plus limitées, en particulier du simple banditisme.

D'autre part, même dans les régions les plus touchées par les conflits et l'insécurité, il est important de noter que les aires protégées sont souvent géographiquement marginales, loin des épicentres des conflits. Au Soudan du Sud, l'essentiel de la violence s'est produit, depuis 2013, dans les trois États habités par la communauté Nuer (Unity, Jonglei et Upper Nile), en périphérie d'aires protégées comme celles de Boma, Badingalo ou Shambe. En RCA, même si le noyau dur originel de la Séléka est précisément originaire du Nord-est, le conflit s'est davantage concentré sur d'autres régions, notamment des zones diamantifères ou aurifères comme celle de Bria, plus au Sud. Cela montre d'ailleurs que d'autres ressources que la faune sont aujourd'hui plus intéressantes pour les groupes armés (ou qu'il n'y a tout simplement plus de faune !). Pour autant, l'insécurité impacte considérablement la gestion même des ressources naturelles, d'autant que ces zones marginales par rapport aux épicentres des conflits le sont souvent aussi par rapport aux capitales, et donc à l'État lui-même, dans des contextes de centralisation souvent extrême. Coupées des capitales, ou reliées à celles-ci par des routes elles-mêmes dangereuses ou contrôlées par des groupes armés qui y tirent souvent plus de ressources que de l'exploitation même des ressources naturelles, les aires protégées se retrouvent donc souvent particulièrement isolées. Cet isolement, l'insécurité réelle et le sentiment d'insécurité qui découlent de la présence de groupes armés voire terroristes, ont souvent obligé les gestionnaires des aires protégées à diminuer voire suspendre leurs opérations anti-braconnage ou toute autre action de gestion. De nombreux gardes des aires protégées ont été assassinés par des groupes armés, en particulier en RDC : plus de 160 dans le parc des Virunga pendant la dernière décennie. En RCA et au Soudan du Sud, depuis 2012-13, des gardes ont aussi, volontairement ou de force, été enrôlés dans des groupes armés ou ont pris part à des combats ; du matériel et de l'équipement des aires protégées ont été pillés ; et certaines aires protégées ont été de facto, pour tout ou partie, abandonnées par leurs gestionnaires en raison de l'insécurité.

L'exploitation des ressources naturelles, cause ou conséquence de la guerre ?

L'exploitation illégale de la faune et des ressources naturelles contribue-t-elle réellement aux conflits en Afrique ? N'est-ce pas plutôt les conflits eux-mêmes qui ouvrent de nouveaux espaces à l'exploitation illégale des ressources naturelles ?

<sup>4</sup> Voir <http://www.jeuneafrique.com/mag/288180/politique/securite-parc-w-ligne-de-mire/>



L'idée que l'exploitation des ressources naturelles est la cause essentielle des conflits, notamment en Afrique, ou du moins un facteur qui y contribue, est très courante, mais surtout associée aux ressources minérales (pétrole, diamants). L'idée a pour corollaire que les acteurs armés, notamment les groupes rebelles, sont essentiellement motivés par la prise de contrôle des ressources naturelles (ou de l'État parce que celui-ci contrôle ces ressources) : cela sous-entend que ces acteurs armés n'ont pas véritablement de « cause » politique et sont essentiellement mus par des intérêts économiques. Pour les conservateurs de la nature, l'idée est d'autant plus séduisante qu'elle leur permet de se présenter comme partie prenante de la résolution des conflits : puisque ceux-ci sont causés par l'exploitation illégale des ressources naturelles, lutter contre cette exploitation résoudrait les conflits ou y contribuerait. Les conservateurs de la faune pourraient ainsi s'associer à d'autres acteurs internationaux travaillant directement à la résolution des conflits, unis contre des ennemis communs qui seraient autant ceux de la paix que de la nature. En outre, la conservation de la faune serait dès lors un outil parmi d'autres de résolution de conflit, voire de la lutte contre le terrorisme, qui pourrait bénéficier de financements alloués à ces dernières.

Un tel argumentaire paraît cependant bien peu nuancé au regard des réalités complexes des crises actuelles en Afrique sub-saharienne. En réalité, aucun des conflits actuels mentionnés ci-dessus ne semble avoir pour cause essentielle l'exploitation illégale des ressources naturelles : ce n'est pas le moteur fondamental des conflits au Soudan du Sud, en RCA, en RDC, en Somalie, au Nigeria, au Mali ou ailleurs. Dans certains de ces pays, des ressources minérales, comme le pétrole dans l'ancien Soudan, les diamants en RCA, différents métaux en RDC, ont pu contribuer aux conflits ou compter parmi leurs facteurs. Pour autant, dans tous ces États, les insurrections, et même celles de groupes extrêmement violents comme la LRA ou terroristes, sont avant tout provoquées par la marginalisation politique de certaines régions et communautés par des régimes peu démocratiques. En outre, si des ressources minérales peuvent contribuer à ces conflits, les ressources naturelles non-minérales (faune, flore), même si l'exploitation du bois ou du poisson ont pu jouer un rôle dans les Grands Lacs, semblent davantage secondaires.

Plus que l'exploitation des ressources naturelles comme cause ou facteur de conflit, il semble que ce soient surtout les conflits qui permettent l'exploitation illégale et le trafic de ces ressources. En RCA ou au Sud-Soudan, conservateurs de la faune et analystes politiques

s'accordent d'ailleurs pour dire que l'exploitation illégale des ressources naturelles proprement dites n'est pas réellement la cause du conflit ou de l'insécurité, mais que c'est surtout l'insécurité qui permet aux groupes armés, quelle que soit leur motivation essentielle ou originelle, de se livrer à cette exploitation. D'une part, la guerre crée des conditions souvent favorables à l'exploitation illégale des ressources naturelles, y compris par les belligérants eux-mêmes, qui peuvent souvent librement braconner pour se nourrir ou trafiquer certaines ressources ayant une valeur commerciale. D'autre part, la guerre entraîne aussi souvent une disparition des acteurs - étatiques ou traditionnels - chargés de contrôler l'exploitation des ressources naturelles ainsi que l'abandon des activités de conservation elles-mêmes. Avec cette disparition, les revenus, même minimes, générés par la conservation, disparaissent aussi, et l'intérêt même de la conservation peut être remis en cause. En outre, les conflits s'accompagnent de déplacements de populations qui accroissent la pression humaine sur l'environnement.<sup>5</sup>

De nouveau, le cas du Soudan est riche d'enseignements historiques. A l'époque précoloniale, l'actuel Soudan était une plateforme pour le commerce d'esclaves et d'ivoire, prélevés dans l'actuel Soudan du Sud (dans les régions du Haut-Nil et du Bahr el-Ghazal) et jusqu'en Afrique centrale, puis exportés vers la Méditerranée et la mer Rouge. Les tribus arabes nomades de la ceinture « soudanienne » jouaient le rôle d'intermédiaire dans ce commerce, aussi bien pour les États précoloniaux que pour les marchands privés. Ici comme ailleurs, la colonisation a interrompu ces trafics : celui de l'ivoire a naturellement repris avec les guerres qui ont ensanglanté le Soudan, et particulièrement le Sud-Soudan, à partir des années 1950. Durant la première guerre civile soudanaise (1955-1972) entre le pouvoir du Nord et les rebelles du Sud, aussi bien l'armée soudanaise que les rebelles sud-soudanais braconnaient au Sud-Soudan. Certains militaires soudanais, démobilisés ou mis à la retraite, sont devenus des chasseurs d'éléphants « professionnels » au Sud-Soudan, et faisaient aussi des incursions dans l'Est de la RCA et le Nord de la RDC. A la même période, les premières rébellions tchadiennes des années 1960 et 1970 braconnaient aussi activement à la tri-frontière Tchad-Soudan-RCA.

A partir des années 1980, le gouvernement soudanais forma des milices, recrutant des supplétifs parmi les mêmes tribus arabes qui braconnaient les éléphants au Sud-Soudan, pour se battre contre la rébellion

5 Gaynor et al., 2016; FAO 2015.

sud-soudanaise jusqu'au milieu des années 2000. Ces milices arabes étaient alors connues sous le surnom de « Murahilin », puis à partir de 2003, celles formées contre la rébellion du Darfour furent surnommées « Janjawid ». Ainsi, depuis les années 1980, la guerre se poursuivant au Sud-Soudan, s'étendant à d'autres périphéries soudanaises et même au-delà des frontières avec le Tchad et la RCA, ces milices et forces paramilitaires soudanaises, bien armées, ont joué un rôle clef dans le massacre de la faune et plus généralement l'insécurité dans les deux Soudans aussi bien qu'en Afrique centrale.

Zakouma, au Tchad, est un autre cas d'étude. Le déclin de la faune y apparaît comme déjà ancien, enclenché au moins depuis l'indépendance du Tchad en 1960 et l'apparition de la rébellion du Nord du Tchad, dont certaines factions contrôlèrent la région de Zakouma et y braconnèrent, y compris l'éléphant pour commercialiser l'ivoire et financer leurs opérations. A partir de 1986 et surtout à partir de 1991, bien que des rébellions et des causes de rébellion persistent, elles ne cherchent plus vraiment à contrôler durablement des morceaux de territoire tchadien et à exploiter des ressources naturelles pour se financer. Le parc renaît alors et les populations animales s'y reconstituent, notamment les éléphants, qui passent d'un millier en 1986 à 4.350 en 2002. A partir de 2003, et surtout entre 2005 et 2009, la guerre au Darfour provoque, outre des incursions de milices soudanaises, un conflit entre Tchad et Soudan par groupes rebelles interposés et une forte insécurité dans l'ensemble de l'Est du Tchad : le braconnage des éléphants reprend à grande échelle, et on n'en compte plus que 450 en 2010-2011.<sup>6</sup> Depuis 2010, l'État tchadien a transféré la gestion de Zakouma à l'organisation privée sud-africaine African Parks, dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), avec un financement de l'Union européenne. Depuis, la population d'éléphants a timidement remonté jusqu'à plus de 500. Cependant, comme le reconnaissent les gestionnaires eux-mêmes, ce n'est pas tant les changements de gestionnaire ou de mode de gestion qui expliquent la diminution du braconnage, mais simplement le fait qu'à partir de 2009-10, le gouvernement tchadien est parvenu à contrôler de nouveau son territoire suite à un accord de paix signé en 2010 avec Khartoum. Le cas de Zakouma illustre bien à quel point les liens entre l'exploitation illégale de la faune et le contexte politique et sécuritaire sont cruciaux.

## Exploitation illégale de la faune et groupes armés

Dans des contextes de conflit ou d'insécurité forte, divers groupes armés, y compris des rébellions, des groupes terroristes et des forces gouvernementales plus ou moins contrôlées, ont été accusés d'être responsables du déclin de certaines espèces de faune, dont l'éléphant, et d'exploiter d'autres ressources naturelles pour financer leurs activités militaires. Ces accusations demandent elles aussi, néanmoins, à être examinées avec nuance, car les contextes très différents expliquent pourquoi tel groupe armé va se livrer à l'exploitation d'une ressource donnée ou non. Cela dépend de la disponibilité de la ressource, de sa demande sur un marché local ou global, de la capacité du groupe armé quant à l'exploitation de la ressource, de ses besoins et de son accès à d'autres ressources que les ressources naturelles (financements extérieurs), du contrôle de ses membres par leurs chefs et de leur priorités économiques et politiques, etc.

Parmi les ressources naturelles non-minérales, l'ivoire est sans doute celle dont le trafic a réellement contribué au financement de groupes armés déjà depuis plusieurs décennies, en particulier au lendemain des indépendances africaines. Les premières rébellions africaines apparues à l'époque braconnaient souvent pour se nourrir, et vendaient l'ivoire pour financer leurs opérations. Les éléphants étaient alors nettement plus nombreux – les années 1960 à 1980 semblent même marquer la période la plus forte de leur déclin –, les insurrections avaient accès à des armes permettant de les chasser en masse et pouvaient aussi facilement transporter l'ivoire (une ressource plus facile à transporter que d'autres, pour un prix au kilo élevé) et l'écouler sur des marchés internationaux, pour un prix suffisamment attractif notamment pour les groupes ayant un accès limité à des soutiens politiques internationaux. Cela a été notamment le cas de certaines factions de la rébellion tchadienne dans les années 1970 mais aussi de la SPLA (Armée de libération du peuple du Soudan - *Sudan People Liberation Army*) dans les années 1980.<sup>7</sup> Cependant, aujourd'hui, l'ivoire est une ressource nettement moins importante pour les groupes armés, parce que les éléphants sont moins nombreux, qu'il y a donc moins de bénéfices à retirer de l'ivoire, et que les groupes armés ont besoin de financements nettement plus importants – car ils ont besoin de meilleures armes et véhicules, à la hauteur des armées régulières qu'ils combattent, et doivent parfois assurer la subsistance d'effectifs importants, bien plus qu'auparavant et bien davantage que ce que l'ivoire ou l'exploitation de la

6 WCS et APN, 2012; Tubiana, 2017, p. 9.

faune peuvent leur apporter. Il n'est donc pas rationnel de penser, comme cela a été parfois affirmé, que l'ivoire peut représenter une source de financement vital pour des groupes armés aussi importants que les milices « Janjawid » au Soudan, accusés de massacres d'éléphants au Tchad, en RCA, au Cameroun et en RDC, ou même qu'Al-Shabab en Somalie. Les milices arabes soudanaises comptent plusieurs dizaines de milliers d'hommes, dont la loyauté envers le gouvernement soudanais ne peut être garantie que par des salaires réguliers.<sup>8</sup>

Toutefois, l'ivoire et d'autres ressources animales peuvent tout de même représenter une ressource intéressante pour des groupes armés moins importants, en particulier quand ceux-ci ont perdu leurs soutiens initiaux, financiers, en armes et en vivres : c'est sans doute le cas de la LRA, qui semble s'être « spécialisée » dans l'ivoire à partir du moment où le gouvernement soudanais, son soutien originel, prend ses distances.<sup>9</sup>

La faune peut aussi devenir une ressource pour des combattants négligés par leurs chefs ou dissidents de groupes plus larges, y compris d'anciens rebelles ou des milices exclus de processus de paix ou de réintégration, comme cela se produit souvent et peut se produire de nouveau. Ainsi, si le Soudan entame un processus brusque de réduction des effectifs de ses milices, ainsi que Khartoum semble être en train d'essayer de le faire pour renforcer son rapprochement avec les États-Unis, le risque existe que des Janjawid désenchantés se tournent vers l'ivoire, au-delà des frontières du Soudan, comme une alternative.

Le contexte géographique est essentiel : si certains groupes terroristes ont été signalés dans des aires protégées, et ont pu être impliqués dans le braconnage ou l'exploitation d'autres ressources naturelles, d'abord pour se nourrir puis peut-être pour obtenir des financements, cela semble être d'abord parce que ces groupes ont choisi de se baser, ou se sont trouvés pris au piège, dans des zones naturelles éloignées et isolées, forêts ou marais souvent riches en faune et autres ressources, où ils se sentaient plus en sécurité. Les aires protégées sont ainsi attractives pour les groupes armés car elles leur offrent de vastes espaces, loin des capitales, souvent proches de frontières, parfois dotés d'un couvert végétal dense, généralement trop grandes pour être bien gérées

et donc souvent en partie abandonnées, comptant peu d'infrastructures, et souvent inaccessibles en saison des pluies. C'est ainsi que Boko Haram a pu trouver refuge dans la réserve de chasse de la forêt de Sambisa au nord-est du Nigeria ainsi que dans les marais du lac Tchad ; que le parc du W aurait servi de base arrière pour des attaques djihadistes au Burkina Faso ; que LRA a trouvé refuge dans le parc de Garamba en RDC et d'autres zones protégées en RCA, au Soudan et au Soudan du Sud ; que divers groupes armés ont pu s'installer dans le parc des Virunga et d'autres aires protégées de RDC, etc.

Les groupes armés en activité à l'heure actuelle ont souvent d'autres sources de revenus plus importantes que la faune, y compris des ressources naturelles comme le charbon en Somalie ou les diamants en RCA. Mais surtout, le modèle économique qui semble être devenu celui de la majorité des groupes armés en Afrique subsaharienne repose sur le contrôle des axes routiers : celui-ci requiert des ressources humaines et matérielles beaucoup moins importantes que l'exploitation et le trafic des ressources naturelles et rapporte beaucoup plus, puisqu'il suffit qu'un petit nombre de troupes soient présentes à des points névralgiques pour prélever des taxes sur l'ensemble du transport, y compris celui des ressources naturelles. C'est le cas par exemple du trafic de viande de brousse en RCA : les groupes armés comme le FPRC, plutôt que de braconner eux-mêmes, peuvent se contenter de taxer les transporteurs de viande de brousse sur les routes, tout en fermant les yeux sur les activités des braconniers qui permettent ce trafic, voire en leur fournissant armes et munitions.<sup>10</sup> Outre une maximisation des bénéfices par rapport aux coûts, ce modèle permet aux groupes armés non-étatiques d'éviter d'être vus comme des trafiquants, et au contraire de se présenter comme opposés au trafic (les taxes peuvent être présentées comme des « amendes ») tout en bénéficiant indirectement de ce trafic.

## II. Mieux identifier les responsables

Si des groupes armés, y compris terroristes, ont été souvent accusés d'être responsables du déclin de certaines espèces de faune, dont l'éléphant, et d'exploiter d'autres ressources naturelles pour financer leurs activités militaires, l'identification précise des responsabilités se heurte à de nombreux obstacles : le manque de preuves

8 Vira et Ewing, 2014, pp. 24–26; Stiles, 2014; Tubiana, 2017, p. 9. Haenlein et Smith affirment aussi qu'il est « peu probable que l'ivoire issu de zones de conflit constitue la majeure partie du commerce illégal de l'ivoire, par rapport aux rôles plus importants joués par la chasse de subsistance, le braconnage opportuniste et le crime organisé ». Haenlein et Smith, 2016, p. 57; PNUE et Interpol, 2014; UNODC, 2016.

9 Voir Enough Project, 2013, p. 9; Vira et Ewing, 2014, p. 43.

10 WCS et AGRECO, 2017.



concrètes ; la complexité du contexte, notamment dans des régions frontalières où les communautés sont par nature transfrontalières et souvent très mobiles, et où les combattants eux-mêmes sont extrêmement mobiles, passant d'un groupe armé et d'un pays à l'autre au gré des opportunités ; la connaissance limitée de ce contexte par les conservateurs des aires protégées ; mais aussi la tendance des conservateurs, des communautés locales et des États à blâmer les braconniers « étrangers » et les groupes armés, notamment terroristes, plutôt que les braconniers locaux et les membres des forces armées et de l'administration du pays, qui restent des partenaires nécessaires.

Selon une étude portant spécifiquement sur l'ivoire, faire porter la responsabilité du trafic à des groupes armés a été, « pour nombre d'États africains qui ont repris ce thème – notamment le Kenya, l'Ouganda et le Zimbabwe – (...) une manière utile de détourner l'attention de la corruption, des réseaux de patronage, des organisations criminelles, de la faible application de la loi et des faibles systèmes judiciaires qui ont facilité le braconnage et le trafic. (...) Les gouvernements africains pouvaient aussi jouer sur le lien entre ivoire et rébellion pour obtenir d'avantage de soutien occidental (...) pour leurs propres combats contre des opposants domestiques ou régionaux. Le nouveau millénaire a connu un soutien américain, britannique et français accru à des opérations anti-braconnages du Tchad et du Gabon jusqu'au Kenya, et une aide accrue (...) à la lutte contre la LRA, Boko et Al-Shabab ».<sup>11</sup>

Des nuances similaires ont été apportées par d'autres experts au fait que les milices soudanaises ont été quasi-systématiquement rendues responsables du braconnage des éléphants au Tchad, en RCA, au Soudan du Sud et ailleurs. Aussi bien les gouvernements que les communautés locales de ces pays avaient intérêt à blâmer les « Janjawid » étrangers et à minimiser le rôle des braconniers locaux, y compris des membres des communautés locales, des forces de sécurité étatiques et des autorités civiles.<sup>12</sup>

Ainsi, à Zakouma, au Tchad, le déclin des populations d'éléphants a été largement attribué à des braconniers soudanais, dans les médias et par le gouvernement tchadien, bien que les preuves soient très limitées, et que des braconniers tchadiens semblent bien davantage impliqués.<sup>13</sup> Pour ne rien simplifier, nombre

de communautés arabes et peules qui ont fourni des combattants aux milices soudanaises vivent des deux côtés de la frontière entre Soudan et Tchad. Même si les braconniers actifs au Tchad et en RCA sont généralement désignés comme « soudanais », ils peuvent en fait être soit soudanais, soit tchadiens, voire avoir les deux identités ou nationalités.

De même en RCA, l'experte Louisa Lombard note que « les chasseurs industriels, dans la région, sont généralement décrits comme « soudanais », pour dévier la responsabilité vers une menace étrangère. »<sup>14</sup> Dans le Nord-est du pays, la distinction entre les braconniers locaux et étrangers, par les gestionnaires des aires protégées, semble même avoir été le *modus operandi* qui a permis aux projets de conservation de fonctionner et d'être acceptés par les populations. Les braconniers étrangers, « soudanais » ou « tchadiens », étaient violemment combattus, et quand ils étaient capturés, souvent tués. En revanche, les gardes, recrutés localement, ne pouvaient imposer le même traitement aux braconniers locaux sans risquer de se mettre à dos la population locale, et se contentaient donc de leur imposer des amendes.

De même dans le parc de la Garamba, selon un expert de la RDC, les braconniers locaux ont été tolérés et toute la responsabilité imputée aux « étrangers », en particulier la LRA et les « janjawid » soudanais. Pour autant l'ivoire braconné par la LRA semble ne représenter qu'une petite partie de l'ivoire braconné dans les zones où la LRA opère.<sup>15</sup> Il est intéressant de noter que la lutte contre la LRA, qui a bénéficié des accusations contre le groupe quant au trafic d'ivoire, a aussi provoqué le déploiement de forces gouvernementales de RDC et d'Ouganda dans la zone de la Garamba, où celles-ci ont été impliquées dans des activités de braconnage, y compris d'éléphants, en association avec des braconniers locaux. Les forces armées congolaises ont aussi été accusées de complicité avec des braconniers locaux, notamment de leur prêter des armes, ainsi que de trafic d'armes. De même dans le parc des Virunga, plus de 60% des « violations » en 2017 ont été attribuées à des membres des forces régulières.

Parfois, il semble même exister des complicités entre les groupes armés théoriquement d'opposition et les forces gouvernementales, notamment quand elles échappent au contrôle des pouvoirs centraux. Mais il arrive aussi, lorsque les groupes armés parviennent à contrôler

11 Somerville, 2016.

12 Tubiana, 2017, p. 9.

13 Ibid.; National Geographic, 2015.

14 Lombard, 2012, p. 236.

15 Haenlein et Smith, 2016.

des territoires importants, que tout en continuant à s'opposer politiquement, gouvernements et opposants armés parviennent à des accords tacites de partage du territoire et des ressources naturelles. Il arrive même que les belligérants s'entendent pour laisser transiter le commerce illégal des ressources naturelles au travers des lignes de front, chacun taxant ce transit de son côté. Un intérêt commun dans l'exploitation des ressources peut ainsi déboucher sur des pactes de non-agression, qui peuvent sembler politiquement positifs mais qui conduisent aussi les belligérants à préférer à un statu quo financièrement rentable plutôt qu'à rechercher une véritable résolution au conflit. De telles situations, perdurant parfois pendant des décennies, ont gravement nui aux aires protégées de Côte d'Ivoire, de RCA et de RDC.

Les accusations plus récentes d'exploitation de l'ivoire portées sur des groupes qui ne sont plus simplement des groupes d'opposition armée mais des groupes terroristes permettent plus encore à des États africains qui y sont confrontés (Kenya, Tchad, Nigeria, Cameroun) d'obtenir davantage de soutien occidental. Mais elles semblent, de nouveau, basées sur des preuves extrêmement limitées. Ainsi en 2011, l'affirmation, basée sur une source anonyme du groupe, que 40% des revenus d'Al-Shabab proviendraient du braconnage d'éléphants au Kenya, est à l'évidence très exagérée.<sup>16</sup> Plus récemment, depuis que la présence de Boko Haram a été signalée dans le parc national de Waza au Nord-Cameroun, les accusations selon lesquelles le groupe djihadiste braconnerait des éléphants et financerait ses opérations grâce au trafic de l'ivoire, ont été reçues de manière sceptique par des experts régionaux : selon ces derniers, ces allégations sont « basées sur un seul document qui ne cite qu'une source anonyme ». Les auteurs considèrent « hautement improbables » que Boko Haram puisse être financé par l'ivoire, notamment parce que les populations d'éléphants dans la zone d'opération du groupe sont « si faibles que cela serait, pour le moins, un très mauvais *business plan* ». Ils concluent qu'une telle simplification « détourne l'attention des responsables du gouvernement et de la conservation qui peuvent être complices du braconnage ».<sup>17</sup>

Imbriquer gestion des aires protégées et lutte contre des groupes armés, terroristes ou autres, risque d'être peu efficace si ceux-ci ne sont pas majoritairement financés par l'exploitation illégale des ressources naturelles, et si d'autres acteurs sont bien davantage impliqués.

## Les armes comme preuves

Les recherches sur les armes et leur trafic peuvent-elles permettre de mieux cerner les responsabilités de l'exploitation de la faune ? Les armes et les munitions, capturées ou abandonnées, constituent l'un des moyens d'identifier les responsables de l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Ces dernières années, des informations plus précises sur les flux d'armement ont été rendues disponibles à travers des recherches (*arms tracing*) effectuées par les panels d'experts ou groupes de contrôles des Nations unies en charge de contrôler l'application des régimes de sanctions, y compris les embargos sur les armes, décidés par le Conseil de sécurité. Beaucoup d'informations ont également été révélées par des organisations de recherches comme la *Small Arms Survey* ou *Conflict Armament Research*.<sup>18</sup> L'examen des numéros de série et des dates inscrits sur les armes et les munitions, suivi de correspondances avec des États et des entreprises privées, permet d'obtenir des preuves tangibles du soutien donné par certains États et entreprises à des acteurs armés, et des informations sur des pertes d'armes par des forces de sécurité nationales ou internationales (missions de maintien de la paix de l'ONU et de l'Union Africaine). Les recherches sur les munitions se révèlent particulièrement intéressantes dans la mesure où même des acteurs armés locaux, aux effectifs limités, y compris des braconniers, semblent utiliser des quantités importantes de munitions et être constamment en demande d'approvisionnement. Les comparaisons entre numéros de série à large échelle se montrent aussi utiles pour établir des liens entre des acteurs parfois géographiquement ou politiquement distants, et permettent parfois des estimations quantitatives. Toutefois, les recherches sur les armes apparaissent aussi d'une utilité limitée sans une analyse fine du contexte. Des événements militaires tels que la brève prise du pouvoir de la coalition rebelle Séléka en RCA ou la nouvelle guerre civile au Soudan du Sud ont été marqués par d'importantes redistributions d'armes entre divers acteurs. Étant donné la large circulation des armes à travers le continent africain, les experts en armement invitent aussi régulièrement les utilisateurs de leurs données, y compris les États, les bailleurs de fonds internationaux et les gestionnaires des aires protégées, à une certaine prudence.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Moritz et al., 2017.

<sup>18</sup> Wright et al. 2015; Wright et al., 2015; CAR (Conflict Armament Research), The Distribution of Iranian Ammunition in Africa, December 2012, p. 19, [http://www.conflictarm.com/wp-content/uploads/2014/09/Iranian\\_Ammunition\\_Distribution\\_in\\_Africa.pdf](http://www.conflictarm.com/wp-content/uploads/2014/09/Iranian_Ammunition_Distribution_in_Africa.pdf)

Les armes et les munitions abandonnées par les braconniers sur le théâtre de leurs opérations sont cependant parfois le meilleur sinon le seul élément, à moins que des braconniers ne puissent être capturés vivants, pour comprendre leur identité et déterminer s'ils sont membres de forces gouvernementales ou non. Cependant, s'il importe de rester prudent, c'est parce que les armes et les munitions prises à des braconniers ne constituent que des échantillons limités, au regard de celles prises à des groupes armés.

Sur la base de saisies dans divers pays d'Afrique subsaharienne, on peut tout d'abord observer que, même si les braconniers détiennent des armes et munitions « modernes », celles-ci, notamment les munitions, semblent nettement plus vieilles que l'équipement utilisé par les armées comme par les groupes armés. Les milices gouvernementales soudanaises qui combattent au Soudan détiennent un armement de fabrication bien plus récente que les braconniers soudanais qui opèrent de part et d'autre des frontières soudanaises.<sup>19</sup> Ce qui signifie que l'idée de livraisons massives organisées par des États à l'intention de braconniers, comme cela a été parfois suggéré dans le cas de braconniers soudanais opérant de manière transfrontalière, semble improbable.<sup>20</sup> Ces braconniers pourraient avoir obtenu leurs munitions, au travers de réseaux non-étatiques de trafic d'armes, locaux et régionaux, plutôt que directement des réserves et de la production de munitions soudanaises destinées aux forces militaires soudanaises régulières et paramilitaires, et à des groupes armés alliés.<sup>21</sup>

Si l'examen des armes et des munitions saisies sur des braconniers tend ainsi à relativiser le rôle attribué au gouvernement soudanais, il suggère cependant que des forces régulières d'autres États pourraient être tout autant impliquées, directement ou indirectement, dans l'exploitation illégale de la faune, que des groupes armés non-étatiques. Des armes et des munitions de forces armées d'États tels que le Tchad, la RCA, le Soudan du Sud, l'Ouganda, la RDC et le Mozambique ont ainsi été trouvées sur des sites de braconnage.<sup>22</sup>

Les recherches sur les armes utilisées pour l'exploitation illégale de la faune n'en sont qu'à leur début. Les organisations de conservation pourraient investir davantage dans ces recherches, développer leurs échanges avec la communauté des experts en armement,

qui pourraient notamment former du personnel de la conservation aux recherches sur les armes. Cela ferait sans doute du traçage des armes et des munitions un outil de plus en plus efficace pour concevoir des solutions ciblées pour lutter contre l'exploitation illégale de la faune.

### III. Protection de la nature ou sécurité pour l'homme ?

Certaines organisations de « gestion des aires protégées » prétendent jouer un rôle qui dépasse de loin la conservation et transformer les aires qu'ils gèrent en « hubs » pour la sécurité des individus, parfois en substitution des forces de sécurité des États, et de ce fait demandent à recevoir des financements (souvent publics) afin d'assurer ces services sécuritaires qui vont bien au-delà de la protection de la faune. Ainsi certaines organisations n'hésitent pas à se décrire comme des « acteurs humanitaires de la conservation » (conservation humanitarian actors) et des « pourvoyeurs de facto de gouvernance et de sécurité », et à affirmer que les aires protégées jouent d'ores et déjà un rôle de « centres de stabilisation et de sécurité » dans de nombreuses régions d'Afrique subsaharienne. Des aires protégées situées dans des contextes instables ou des zones de conflit, comme les parcs de Zakouma au Tchad, de la Garamba et des Virunga en RDC, de Boma et Badingilo au Soudan du Sud, sont citées en exemple par leurs gestionnaires et leurs bailleurs de fonds.

Les aires protégées et leurs « gardes » peuvent-ils vraiment contribuer à la sécurité humaine, à quelles conditions, et au prix de quels risques ? L'idée que la conservation peut apporter de la sécurité et que les aires protégées peuvent constituer des « hubs » pour la sécurité est séduisante, pour autant un tel cercle vertueux ne peut se faire que dans des conditions très particulières, et le fait que des aires protégées outrepassent le mandat strict de la conservation, même au nom du bien commun, n'est pas sans danger, tout particulièrement dans des situations de conflit.

Historiquement, en Afrique subsaharienne, la conservation de la nature semble davantage avoir été un facteur, sinon une cause, de tensions, essentiellement entre les administrations en charge, les projets de conservation eux-mêmes et les communautés locales, et souvent entre les communautés locales et les États. Dans un contexte postcolonial souvent caractérisé d'une part par des régimes autoritaires, d'autre part par des conflits entre gouvernements centraux et insurrections

19 HSBA, 2016, p. 4, fig. 1.

20 Vira et Ewing, 2014, p. 28.

21 Tubiana, 2017, p. 9.

22 Vira et Ewing, 2014.



locales dans les périphéries, les aires protégées, souvent héritées des puissances coloniales, ont été mises en place et gérées sans concertation et participation des populations locales ; elles ont donc plutôt pris parti pour les États que pour les communautés locales. Dès lors, les aires protégées et leur personnel sont devenus parties prenantes des conflits et ont souvent été les cibles des représailles des insurgés, ainsi au Tchad et au Niger.<sup>23</sup> En outre, les aires protégées peuvent aussi être fondées sur des expropriations des populations de leurs terres traditionnelles – non sans similitude, du point de vue local, avec l'accaparement des terres par l'agriculture industrielle – et être ainsi à l'origine de conflits fonciers et de conflits d'usage de la terre et des ressources naturelles, dont les ressources en eau –, ainsi de nouveau dans les zones sahéliennes ou sahariennes du Tchad et du Niger, lorsque des pasteurs ont été privés d'accès à des points d'eau stratégiques dans des aires protégées. Le conflit ne se traduit pas nécessairement par une violence directe contre le personnel ou le matériel du parc, mais par des attaques contre les ressources naturelles elles-mêmes (braconnage d'espèces emblématiques, abattage d'arbres, pêche et agriculture sur le territoire de l'aire protégée) qui justifient la « protection » de la zone : l'exploitation des ressources naturelles ne vise plus alors à s'en nourrir ou à en tirer des bénéfices financiers, mais à les éradiquer dans l'espoir que l'aire protégée n'ait plus de raison d'être et soit supprimée, ou encore pour exprimer une révolte contre l'aire protégée, comme certains auteurs l'ont observé dans le parc des Virunga ou encore au Mozambique.<sup>24</sup>

Les gardes des aires protégées peuvent cependant parfois jouer un rôle dans la sécurité humaine en se substituant à l'armée ou à la police, notamment dans des zones isolées où ces forces sont sous-représentées ou trop lointaines. Cela ne peut toutefois concerner que des zones à la superficie limitée et dans des contextes particuliers, qui ne sont précisément pas des contextes de conflit mais plutôt des contextes de paix et de stabilité de l'État et des projets de conservation. Cela a pu être le cas, par exemple, dans les parcs du Nord-est de la RCA entre le milieu des années 1980 et la fin des années 1990, à l'époque où, malgré la faiblesse structurelle de l'État, la zone et les projets de conservation connaissaient leur épisode de plus forte stabilité, aussi bien en terme de sécurité que de financements extérieurs pour la conservation. Pour autant, cette période n'apparaît rétrospectivement que comme une parenthèse ou une

pause précédant les vagues d'insécurité et de conflits qui commencent au début des années 2000, alors même que les financements de la conservation déclinent et que les projets, eux-mêmes victimes de l'insécurité, ne peuvent plus prétendre jouer un rôle sécuritaire.

La décennie 2002-2012, dans le Nord-est de la RCA, est un cas d'étude de la manière dont un projet de conservation qui jusque-là contribuait plutôt à la stabilité peut se transformer, brutalement, en une cause indirecte, majeure, d'insécurité. Cela s'explique à la fois par des facteurs exogènes qui dépassent de loin le projet, y compris des incursions de milices et de braconniers soudanais, et par des facteurs endogènes au projet de conservation, en particulier son instabilité financière : ce sont les deux raisons pour lesquelles, depuis les années 2000, des surveillants-pisteurs ou anciens surveillants-pisteurs (dont le nombre est estimé à entre 100 et 200), entraînés et équipés grâce aux financements de l'Union européenne mais fragilisés par l'instabilité de leurs emplois, ont rejoint les rébellions centrafricaines successives. En décembre 2012, fort de leur expérience militaire, ces surveillants-pisteurs, en compagnie de milices d'auto-défense qui avaient elles aussi été encouragées par le projet de conservation à prendre les armes contre les braconniers étrangers, formèrent même le noyau dur initial de la coalition rebelle Séléka. Ils prirent rapidement le contrôle du nord-est de la RCA, y compris les bases du projet et des zones de chasse, en recrutant au passage davantage de surveillants-pisteurs (27 rejoignirent la Séléka fin 2012-début 2013). La présence des rebelles entrava les efforts de conservation dans la région, mais surtout les insurgés, y compris les anciens surveillants-pisteurs, pillèrent et détruisirent les infrastructures des projets de conservation et prirent pour cible les surveillants-pisteurs considérés comme loyaux envers le gouvernement. En outre, pendant qu'une partie d'entre eux prenaient le pouvoir et pillaient les stocks d'ivoire confisqué dans la capitale, d'autres, restés dans le Nord-est, se tournaient vers le braconnage.

Quand le contexte sécuritaire se dégrade brutalement, même les aires protégées jusqu'ici présentées comme des « îlots de stabilité » ne peuvent en réalité préserver leur imperméabilité vis-à-vis des événements extérieurs. Quelle que soit leur loyauté envers la conservation, les gardes et autres employés locaux des aires protégées sont, en cas de conflit ethnique, d'une part des cibles potentielles de la part de membres de communautés rivales, y compris leurs propres collègues, d'autre part sous pression de la part de leurs communautés respectives et se sentent obligés de prendre part au conflit. En

23 Tubiana, 2007; Bourgeot, 1990.

24 Marijnen, 2018; Verweijen et Marijnen, 2018.

dehors de la métamorphose des surveillants-pisteurs du Nord-est de la RCA en insurgés, un autre cas est, à la même période, celui des gardes-faune du Soudan du Sud. Comme mentionné plus haut, depuis 2005, divers groupes armés sud-soudanais furent intégrés dans diverses forces régulières, y compris un service de faune qui finit par compter 16 000 hommes. En décembre 2013, alors que les communautés dinka (fidèle au pouvoir en place) et nuer (rejoignant l'opposition armée) commençaient à s'affronter violemment, les membres de ces diverses forces se divisèrent selon des lignes ethniques et se combattirent entre elles ou se livrèrent à des attaques contre des civils. Initialement formé pour neutraliser des groupes armés tout en protégeant la faune, le service de faune sud-soudanais, comme d'autres forces, devint ainsi un facteur d'insécurité aussi bien pour la population civile que pour la faune elle-même, puisque la nouvelle guerre civile favorisa une expansion du braconnage, en particulier de la part des forces gouvernementales, mais aussi des gardes-faune. Avant même l'explosion de décembre 2013, le parc de Boma avait été le théâtre d'une rébellion de l'ethnie locale Murle dont la répression par les forces gouvernementales avait entraîné l'exécution du directeur du parc et de six gardes, tous Murle. A partir de décembre 2013, les aires protégées et leur personnel étant involontairement perçus comme parties prenantes du conflit global ne pouvaient plus prétendre jouer un rôle stabilisateur.

Même dans des contextes plus stables, il n'est pas toujours facile pour les aires protégées de contribuer positivement à la sécurité. Cela est particulièrement lié au fait que les gardes des aires protégées ne sont pas nécessairement meilleurs, en terme de comportement avec les populations civiles et de respect des droits de l'homme que d'autres forces, étatiques ou non. Certains peuvent être détachés d'autres forces régulières, ou être entraînés par des officiers de ces dernières, ou encore être d'anciens membres de groupes armés non-étatiques. Le mimétisme entre les gardes et les autres forces régulières est souvent aussi encouragé par le fait que nombre de gardes aimeraient être intégrés dans ces autres forces dont le statut est souvent supérieur à celui de garde, aux yeux de la société locale, aussi bien symboliquement que matériellement : sécurité de l'emploi, droit à la retraite, mais aussi possibilités supérieures de prélever des taxes abusives et autres pratiques relevant de la corruption. Les gardes reproduisent parfois la violence physique envers les populations ou d'autres abus (taxes) qui sont souvent l'apanage des forces armées en Afrique sub-saharienne. En outre, même si les aires protégées

tendent souvent de « ré-entraîner » leur personnel notamment pour lutter contre la corruption, leurs règles d'engagement dans la lutte armée contre le braconnage s'accommodent souvent d'une certaine violence envers les populations civiles, notamment envers les pasteurs nomades : souvent armés et transfrontaliers, ces derniers sont, dans de nombreux contextes, systématiquement traités comme des « braconniers étrangers », justifiant l'usage d'une violence plus élevée à leur égard. Or les abus envers les populations civiles, qu'elles soient locales ou nom, ont souvent valu aux aires protégées des effets boomerang évidents : considérant dès lors les aires protégées comme des ennemis, les populations civiles se sont fréquemment mobilisées, y compris militairement, contre la conservation ; certaines ont soutenu ou rejoint des groupes de braconniers ou des groupes rebelles qui ont ensuite pris pour cibles des aires protégées, justifiant leurs attaques par l'alignement des gardes sur les forces étatiques ou sur des forces étrangères.

Nombre d'aires protégées ont cependant réussi à contrebalancer la violence de la « conservation armée » et leur proximité avec les États par la mise en place de services et de projets de développement bénéficiant directement aux communautés locales. A l'évidence, lorsqu'ils ont été efficaces, les projets de « conservation communautaire » ont contribué indirectement à la stabilité et à la sécurité locales. Cependant, ces projets ne peuvent concerner que des superficies et des populations limitées, créant de facto l'illusion d'îlots de services et de développement qui ne peuvent être en réalité imperméables au sous-développement qui les entoure. D'autre part, en se substituant à l'État sur des périodes qui vont bien au-delà de l'urgence, l'investissement des aires protégées dans les services et le développement peut à long terme aggraver l'absence et l'éloignement de l'État, justifiant indirectement de futures insurrections.

En outre, services et projets de développement sont, tout autant que les actions de conservation stricto sensu, particulièrement vulnérables au contexte. Ils peuvent contribuer à la prévention de conflits tout comme à la reconstruction dans des situations de post-conflit, mais s'interrompent en général pendant les conflits eux-mêmes. Dans ces contextes-là, il est parfois arrivé que des aires protégées tentent de répondre à des besoins humanitaires provoqués par les conflits en délivrant de l'aide d'urgence. Ainsi en 2017, dans l'est de la RCA, quelque 300 personnes, fuyant aussi bien les rebelles du FPRC que les anti-Balaka, se réfugièrent dans la zone centrale de l'aire protégée de Chinko : l'organisation gestionnaire du site, African Parks, tenta alors de répondre à ce déplacement de populations par

des distributions de nourriture et d'eau, et fit un appel à financement pour répondre à ces besoins. L'idée était aussi d'éviter que les déplacés, comme cela a été souvent le cas ailleurs, notamment dans les parcs de la Garamba et des Virunga en RDC, ne prélèvent leur nourriture sur la faune et la flore de l'aire protégée.<sup>25</sup> Cependant les interventions de ce type restent limitées, d'autant que les organisations de conservation, si certaines ont fait leur preuve en matière de développement, ont rarement les compétences nécessaires pour répondre à l'urgence humanitaire.

Ces dernières décennies, l'une des principales causes d'insécurité en Afrique sub-saharienne est apparue être l'absence d'emploi pour les jeunes. Dans des contextes d'explosion démographique, de jeunesse de la population, d'exode rural ou international en quête d'emplois urbains, nombre de jeunes sans emploi rejoignent souvent des groupes armés : en devenir membre, sans être un emploi, donne accès à ce qui est vu comme un « métier » potentiellement lucratif.<sup>26</sup> Or, dans de nombreuses zones reculées, les aires protégées sont souvent les rares employeurs. Les emplois créés sont peut-être la contribution, indirecte, la plus efficace de la conservation à la sécurité locale. En revanche, la conservation est rarement synonyme de « sécurité de l'emploi ». Comme rappelé dans le cas de la RCA cité précédemment, notamment en raison de financements instables, les aires protégées se voient souvent contraintes de licencier du personnel. Décrit pour bien d'autres raisons, l'État, en Afrique sub-saharienne, répond davantage à la demande d'emplois stables.

Une autre limite à la contribution des aires protégées à la sécurité, c'est que cette dernière, comme déjà mentionné, dépend bien davantage de processus politiques qui dépassent de loin le mandat et le cadre géographique des aires protégées. Il est rarement arrivé que les organisations de conservation soient en mesure d'influer sur des processus politiques. Cela s'est passé, de nouveau, dans le nord-est de la RCA, où en 2006-7, le projet de conservation a pu jouer un rôle, informel et ponctuel, de médiation entre le gouvernement et un groupe rebelle de la zone, contribuant à un accord de paix. Par la suite, en 2007 et 2009, les rebelles seraient intervenus pour soutenir militairement les surveillants-pasteurs contre des pasteurs soudanais. Les limites de telles interventions sont évidentes : elles ne peuvent se produire que grâce à des liens personnels entre les employés (locaux ou internationaux) d'une aire protégée

et les parties en conflit, liens qui peuvent se révéler à double tranchant ; d'autre part, comme dans toute médiation, les risques sécuritaires ou politiques, en cas d'échec, de manque de neutralité ou même de simple malentendu, peuvent se révéler massifs, les belligérants insatisfaits pouvant facilement prendre l'aire protégée pour cible.

La limite la plus flagrante quant au rôle sécuritaire des aires protégées est qu'elles sont elles-mêmes souvent en compétition ou en conflit avec d'autres projets, y compris des projets internationaux ou dotés de financements internationaux, et que ces projets bénéficient souvent de financements plus importants et de soutiens politiques qui les rendent prioritaires. Cela est le cas aussi bien de projets de développement de l'agriculture et de l'élevage, de routes, et de nombreux autres projets qui impliquent une expansion territoriale ainsi qu'un accroissement des populations humaines et des effectifs de bétail. Tout comme la conservation, ces projets ne sont pas neutres en terme de sécurité et peuvent contribuer tantôt à la sécurité, tantôt à l'insécurité. Mais quoi qu'il en soit, force est de constater que les projets de conservation ont rarement le même niveau de priorité qu'eux dans l'esprit des décideurs locaux ou internationaux.

Or, ce sont précisément les bailleurs de fonds les plus globaux qui sont à l'origine de l'idée même d'une possible contribution sécuritaire des aires protégées : celle-ci traduit moins une capacité réelle sur le terrain qu'un tour de passe-passe budgétaire qui, pour la « bonne cause », celle de la conservation, permet de financer la conservation en puisant dans la caisse de la sécurité, devenue la priorité absolue. Ce sont aussi les bailleurs de fonds qui sont à l'origine du modèle du partenariat public-privé (PPP), vu comme une solution pour redresser des aires protégées considérées comme en faillite (notamment à cause de conflits passés) et considéré comme mieux à même d'assurer ce possible rôle sécuritaire des aires protégées. Or si le modèle peut s'avérer parfois plus efficace (notamment en terme de gestion des fonds alloués) et plus à même d'assurer une stabilité financière, la sécurité humaine sur le terrain est une autre affaire, et rien n'indique que ce modèle soit mieux à même de l'assurer que d'autres moins en vogue, pour peu qu'on leur assure la même stabilité financière. Ce modèle de gestion n'est du reste, pas plus que d'autres, porteur de valeurs et de règles véritablement à même de protéger les aires protégées de l'influence d'un contexte sécuritaire violent. D'autant que quelle que soit le modèle, la conservation armée, souvent mal encadrée, est porteuse d'un risque inhérent de violence contre-productive et de victimes collatérales.

<sup>25</sup> Voir <https://africanparksreports5.org/operational-updates/>

<sup>26</sup> Debos, 2013; Lombard et Tubiana, à paraître.



## IV. Quelles relations avec les acteurs de la sécurité ?

Quelles relations les aires protégées et leurs gestionnaires peuvent-ils avoir avec les acteurs sécuritaires locaux et internationaux, avec quels risques, et en suivant quelles règles ? Du point de vue de ses promoteurs, le possible rôle sécuritaire des aires protégées passe nécessairement par une coopération étroite avec les acteurs sécuritaires étatiques, considérés comme « légitimes ». Historiquement, les aires protégées d'Afrique subsaharienne ont dès le départ été liées aux forces armées des États : non seulement les gardes en sont en principe l'une des composantes, mais en outre des membres d'autres corps peuvent devenir gardes d'aires protégées, et des opérations conjointes peuvent avoir lieu.

Le « succès » actuel du parc du Zakouma, notamment, est souvent attribué au soutien apporté au parc par le président tchadien Idriss Déby, militaire de carrière au pouvoir depuis 1990, soutien dont découle une collaboration entre les gardes du parc et d'autres forces armées mieux équipées. C'est en particulier le cas de la Garde nationale et nomade du Tchad (GNNT), l'une des forces d'élite du régime, dont de petites unités ont été pourvues en motos et reçoivent des *per diem* de la part du parc afin qu'elles effectuent des patrouilles aux frontières de l'aire protégée en compagnie d'un garde. Cependant, les forces armées tchadiennes ont été accusées de nombreux abus, y compris de braconnage mais aussi de violations de droits de l'homme, et pour ces raisons sont extrêmement impopulaires auprès de la population, notamment les communautés vivant autour de Zakouma. Parmi les forces connues comme abusives se trouvent notamment la GNNT, mais aussi une force paramilitaire spécifiquement dédiée à la protection de l'environnement et appelée « Brigade mobile », les agents de l'Inspection des Eaux et Forêts, et des agents fictifs surnommés bogobogo. Ces forces et d'autres utilisent les lois environnementales pour extorquer des taxes abusives ou des amendes aux communautés locales, notamment aux paysans accusés de couper des arbres et aux éleveurs. Le fait que ces forces soient associées aux efforts de conservation ne contribue pas à la popularité de ces derniers. En 2018, précisément suite à des plaintes des populations contre la corruption de l'Inspection des Eaux et Forêts, le Tchad a rassemblé les agents de cette dernière, les forces de la Brigade mobile et les pisteurs des aires protégées au sein d'une nouvelle Garde forestière et faunique de plus de 2.000 hommes, capable de déployer des unités bien équipées au niveau des aires protégées. Mais rien n'indique que la nouvelle

force, dont le commandant, comme de nombreux détenteurs de postes-clef au sein des forces armées, est un cousin du président Déby, soit en mesure de résoudre le fossé de plus en plus grand entre l'État tchadien et les populations. Ce fossé constitue une menace persistante pour une conservation perçue comme bien plus proche de l'État que des communautés locales, malgré des efforts vers une plus grande participation communautaire.

En RDC, le parc de la Garamba considère aussi comme un succès sa collaboration avec l'armée, avec laquelle un protocole d'accord a été signé : cela a permis, depuis 2015, la mise en place de patrouilles conjointes à l'intérieur du parc, bien que jusqu'alors les forces armées aient été considérées comme parmi les principaux responsables de l'exploitation illégale des ressources naturelles de la région.

En RCA, le contexte de guerre fait que le projet de conservation, contrairement à ceux de Zakouma et de Garamba, est décrit comme un échec. Pourtant, ce contexte a aussi imposé un *modus operandi* qui pourrait se révéler plus durable que la proximité avec les forces armées observée ailleurs. Le Nord-est de la RCA étant depuis 2012 sous le contrôle d'un groupe rebelle, le projet de conservation n'a pu s'y réimplanter progressivement, essentiellement à partir de 2017, qu'en négociant son accès aussi bien avec le gouvernement de Bangui (autorité de droit) qu'avec les rebelles (autorité de fait sur le terrain), et en faisant preuve de neutralité entre ces deux pôles d'autorité. Ainsi, en 2017, près de cinquante surveillants-pisteurs dirigés par un « conservateur national » qui est, de fait, un agent de l'État, et dotés de pouvoirs de police judiciaire, ont repris leurs patrouilles. Ce sont les seuls porteurs d'armes de la région en dehors des rebelles : le FPRC semble tolérer leur présence du fait que les projets de conservation ont, par le passé, constitué l'une des seules sources de revenus et l'un des rares employeurs, contribuant à la perception plutôt positive, sinon nostalgique, de la conservation parmi les communautés locales. La conservation est aussi vue, de part et d'autre, comme un lien utile entre le distant gouvernement de Bangui et la zone rebelle.

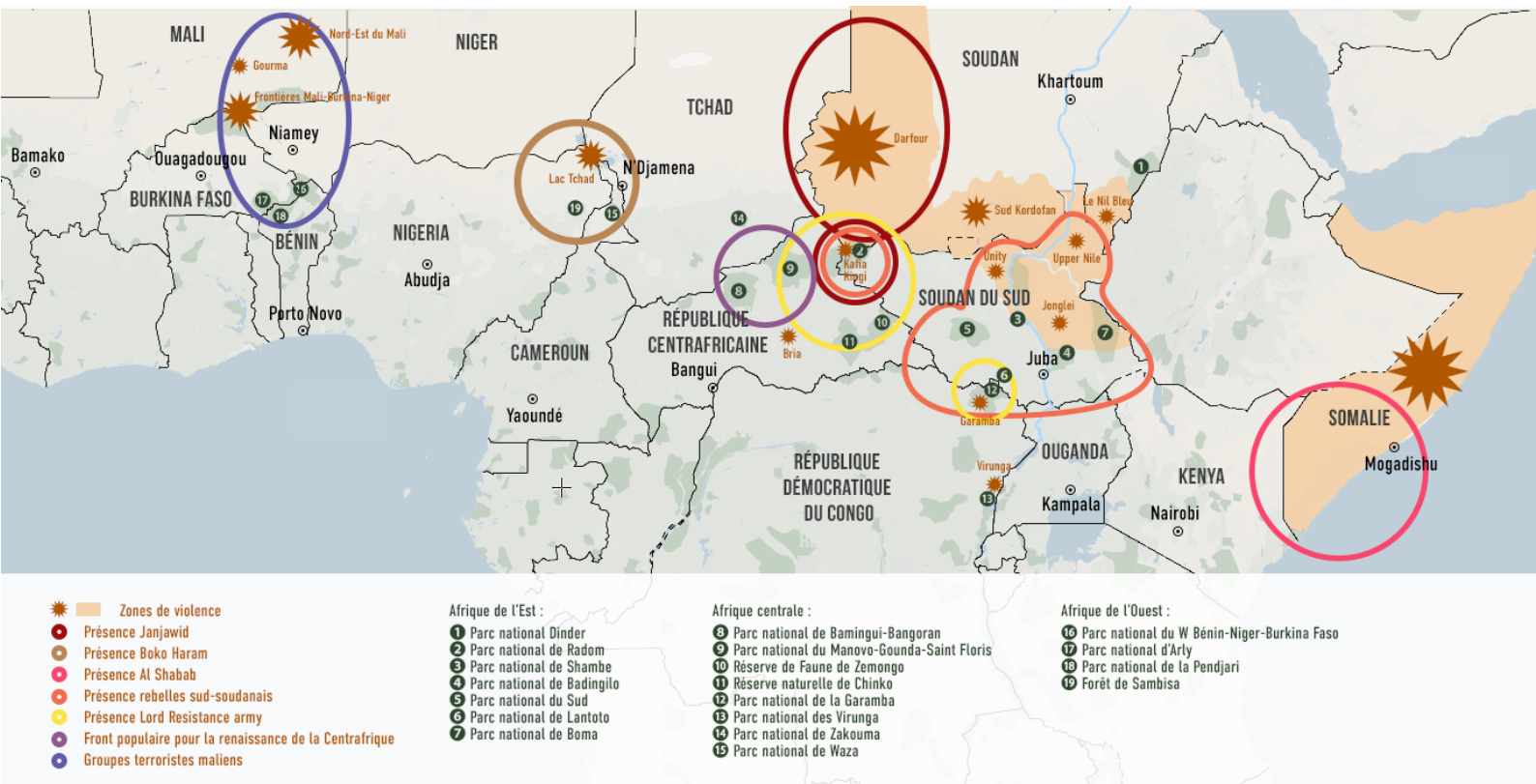
L'Est de la RCA et le Nord-est de la RDC ont aussi été un terrain d'expérimentation pour une « doctrine » plus novatrice, à savoir la coopération des aires protégées non seulement avec les forces armées étatiques mais aussi avec des forces internationales. Cette doctrine a été justifiée par l'extension des opérations de la LRA ougandaise jusqu'en RCA et RDC, et en réaction, par le déploiement de forces internationales, notamment l'armée ougandaise, chapeautées par le

« commandement africain » (Africom) de l'armée américaine. C'est surtout Africom qui a tendu la perche aux organisations de conservation, en intégrant la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles dans ses priorités. Les organisations de conservation constituant l'une des rares présences internationales dans la région, et les aires protégées constituant des zones d'opération et des cibles de la LRA, les gestionnaires de la conservation pouvaient, du point de vue américain, constituer une source d'information intéressante sur les mouvements des rebelles ougandais. Certaines organisations de conservation ont ouvertement échangé des renseignements avec Africom. Pour autant, rien n'indique que ces informations aient joué un rôle important dans la lutte contre la LRA, et les gestionnaires des aires protégées se sont régulièrement présentés comme démunis face à un contexte politico-sécuritaire complexe. Précisément peut-être du fait de la valeur limitée de leurs informations, certains ont aussi regretté des échanges déséquilibrés, les forces américaines semblant plus intéressées par recevoir des informations que par en fournir.

La LRA constituait aussi un bon point de départ parce que le groupe n'était pas une insurrection classique mais menaçait directement les aires protégées et la faune elle-même, et pouvait ainsi être présenté comme un ennemi commun de la conservation et de l'intervention

américaine. La LRA étant assimilée, de par sa violence extrême et son aspect sectaire, à un groupe terroriste, la coopération à son sujet ouvre aussi la voie à des échanges dans les régions où opèrent des groupes djihadistes. Certaines organisations de conservation considèrent ainsi comme normal d'échanger des renseignements avec les forces armées des États et avec des forces internationales, qu'il s'agisse d'Africom, d'autres forces occidentales déployées en Afrique ou de missions de maintien de la paix des Nations-Unies, et regrettent que ces forces ne soient pas toujours prêtes à des échanges réciproques.

Il est intéressant de constater que, par rapport aux organisations humanitaires opérant dans les mêmes contextes de conflit, les organisations de conservation se montrent nettement moins réticentes – ou moins prudentes – quant à la coopération avec des forces étatiques ou étrangères. Les organisations humanitaires ont sans doute été depuis longtemps confrontées aux risques impliqués par de tels échanges : si les groupes terroristes peuvent constituer un cas particulier justifiant éventuellement une coopération, dans de nombreux contextes africains, les groupes armés non-étatiques, et même certains groupes terroristes, portant des revendications locales, ne sont pas nécessairement considérés comme des ennemis par les populations locales ; tandis que les forces étatiques et les forces



Carte de zones de conflits et parcs mentionnés dans l'étude.

internationales alliées contre les groupes armés non-étatiques sont souvent considérées comme des ennemis voire des forces d'occupation par les populations locales, et fréquemment accusées de violences volontaires ou de dégâts collatéraux à l'encontre des populations civiles. En s'alliant avec les uns contre les autres, les gestionnaires des aires protégées prennent parti non seulement dans le conflit entre gouvernements et oppositions armées, mais aussi dans celui, fréquent, entre États et communautés locales. Le risque, en devenant ainsi partie prenante d'un conflit, est d'être considéré comme une cible légitime par les groupes armés non-étatiques, et comme un ennemi par les populations locales, quelles que soient les actions entreprises par ailleurs en leur faveur.

## Conclusion et recommandations

L'examen des cas d'aires protégées en zones de conflit ou de forte insécurité invite à relativiser l'influence de la conservation : même lorsque sur la carte, les aires protégées occupent des superficies considérables, il est très difficile pour la conservation d'avoir réellement une influence positive sur le contexte sécuritaire, tandis que les contextes sécuritaires et politiques ont des impacts considérables, et généralement négatifs, sur la conservation en Afrique sub-saharienne.

De ce fait, quand les aires protégées se présentent comme des « hubs » de sécurité, il s'agit moins de décrire une réalité idéale sur le terrain que de s'adapter à l'inquiétante réalité de l'évolution des priorités financières : pour nombre de bailleurs de fond, notamment l'Union européenne et les États-Unis, la priorité semble être de moins en moins, si tant est qu'elle l'ait jamais été, la conservation, ou même le développement local, et de plus en plus, la sécurité au sens strict du terme, et en tout premier lieu, en Afrique sub-saharienne, la lutte contre le terrorisme et contre la migration, parfois hâtivement mêlés par les tenants d'une approche sécuritaire. Face à cette réalité menaçante, les organisations de conservation ou leurs défenseurs tentent tant bien que mal d'assurer la continuité de leurs financements (souvent publics) en se présentant comme utiles à la sécurité, voire à la lutte contre la migration, au prix parfois d'une forte simplification de la réalité.

Ces dernières années, ces arguments sont aussi souvent allés de pair avec la défense d'un modèle de projet, celui du partenariat public-privé (PPP), qui selon ses défenseurs serait le seul à même de permettre aux aires protégées de jouer un rôle sécuritaire positif. Au-delà de la sécurité proprement dite, si ce modèle permet

d'assurer que des fonds privés complètent les fonds publics et s'y substituent lorsque ces derniers viennent à manquer, il aurait du moins l'avantage concret de permettre aux organisations ou projets de conservation de sortir d'un discours qui valide l'approche sécuritaire de bailleurs de fonds pour qui les aires protégées en tant que telles ne seront jamais une priorité absolue. Concrètement, le modèle PPP, s'il permet d'assurer des financements moins discontinus que d'autres modèles, peut permettre d'assurer la pérennité de projets et d'emplois sur le long terme, et répondre donc à une cause majeure d'insécurité : l'instabilité de l'emploi en Afrique sub-saharienne, dont on a vu qu'elle justifiait directement le maintien de groupes armés qui constituent un exutoire pour une jeunesse en quête d'activités génératrices de revenus. Mais en dehors de ce point crucial, rien n'indique que le modèle PPP soit plus à même que d'autres d'influencer positivement le contexte sécuritaire. Et il est à souhaiter que, quel que soit leur modèle de financement, toutes les aires protégées cherchent à pérenniser leurs financements et leurs ressources humaines.

L'expérience de la gestion des aires protégées en situation de conflit montre aussi que, quel que soit le modèle, les risques sont nombreux. Le danger d'une violence insuffisamment maîtrisée et pouvant faire des victimes collatérales est inhérent à la « conservation armée ». Ce danger peut être réduit par des règles d'engagement strictes des gardes des aires protégées, avec une priorité donnée aux solutions non-violentes, négociées et préventives, et par un rééquilibrage de la lutte anti-braconnage par la conservation communautaire. En outre, en zones de conflit, les organisations et projets de conservation doivent autant que possible tenter d'avoir des relations équilibrées avec les différentes parties (gouvernement, opposition armée, communautés diverses) en s'affirmant comme neutres sur les plans politique, ethnique ou religieux, à l'exemple des organisations humanitaires. La neutralité n'est pas seulement une position morale, elle permet de développer des contacts avec des acteurs communautaires, politiques et sécuritaires locaux de tous bords, afin d'assurer une adhésion locale qui perdure à travers les crises : même s'il est illusoire de penser que les aires protégées peuvent faire face à des conflits, des gestionnaires plus neutres sont mieux à même d'anticiper les crises sécuritaires nationales et régionales. La neutralité ne signifie pas non plus l'isolement, au contraire : si la simple allocation de financements sécuritaires aux aires protégées a peu de chances de contribuer à la sécurité, en revanche, une meilleure coordination des efforts sécuritaires, des



processus politiques, du développement économique et de la conservation est vitale pour éviter que des programmes parfois concurrents ne se mettent en danger les uns les autres.

## Références bibliographiques

- Anderson, B. et Jooste, J., 2014. *Wildlife Poaching: Africa's Surging Trafficking Threat*, Africa Security Brief No 28, Africa Center for Strategic Studies, Mai.
- Bouché, P., et al., 2012. Game over! Wildlife collapse in northern Central African Republic, Environmental Monitoring and Assessment, Volume 184, Issue 11.
- Bourgeot, A., 1990. Le désert quadrillé : des Touaregs au Niger! : *Politique africaine*, n° 38, pp. 68-76.
- Daskin, J. H. et Pringle, R. M., 2018. Warfare and wildlife declines in Africa's protected areas. *Nature* 553, 328–332 <https://www.nature.com/articles/nature25194>
- Debos, M., 2013. *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Karthala.
- Enough Project, 2013. Kony's Ivory: How Elephant Poaching in Congo Helps Support the Lord's Resistance Army.
- FAO (Food and Agriculture Organization), 2015. *Illegal hunting & the bush-meat trade in savanna Africa: Drivers, impacts & solutions to address the problem*.
- Gaynor, K.M. et al., 2016. War and wildlife: linking armed conflict to conservation, *Frontiers in Ecology and the Environment*.
- Haenlein, C. et Smith, M. L. R., 2016. Poaching, Wildlife Trafficking and Security in Africa. Myths and Realities, Whitehall Paper 86.
- Hanson, T. et al., 2009. Warfare in biodiversity hotspots, *Conservation Biology* Jun. 23(3): 578-87
- HSBA (Human Security Baseline Assessment), 2016. Broken Promises: The Arms Embargo on Darfur since 2012. HSBA Issue Brief No. 24, Small Arms Survey. <http://www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/issue-briefs/HSBA-IB24-Darfur-Embargo.pdf>
- Lombard, L., 2012. Raiding Sovereignty in Central African Borderlands, PhD thesis, Duke University.
- Lombard, L., et Tubiana, J., à paraître. Guard-Tracker Trajectories in Violent Environments: Cases from Eastern Chad and Northeastern Central African Republic.
- Marijnen, E., 2018. Public authority and conservation in areas of armed conflict: Virunga National Park as a 'state within a state' in Eastern Congo. *Development and Change* 49(3), pp. 790-814.
- Moritz, M., et al., 2017. "Why blaming ivory poaching on Boko Haram isn't helpful", *The Conversation*, <https://www.joburgpost.co.za/2017/10/20/blaming-ivory-poaching-boko-haram-isnt-helpful/>
- National Geographic, 2015. "Elephant Killings in Chad's Signature Park Cause Alarm", 1er Septembre.
- PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement)/UNEP et Interpol, 2014. *The Environmental Crime Crisis – Threats to Sustainable Development from Illegal Exploitation and Trade in Wildlife and Forest Resources*.
- Saïd, Acheikh Ibn-Oumar, 2010. "Texte introductif", Table ronde sur les problèmes de la paix dans la région Tchad, Soudan, RCA, INALCO (Institut nationale des langues et civilisations orientales), Paris, La lettre de PMCT (Pour Mieux Connaître le Tchad). Mars.
- Somerville, K. 2016. Ivory. Power and Poaching in Africa.
- Stiles, D., 2014. *Ivory Trade, Terrorism and US National Security: How connected are they?*
- Tubiana, J. 2007. 'Relations entre faune sauvage et éleveurs au Sahara : le cas des Teda-Daza du massif de Termit et de l'Ayer (est du Niger)', in *Quelles aires protégées pour Afrique de l'Ouest ? : conservation de la biodiversité et développement*, IRD (Institut de recherches pour le développement).
- Tubiana, J., 2017. Remote-Control Breakdown: Sudanese Paramilitary Forces and Pro-government Militias, HSBA Issue Brief no. 27, Small Arms Survey. <http://www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/issue-briefs/HSBA-IB-27-Sudanese-paramilitary-forces.pdf>
- UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), 2018. Expert Meeting: Wildlife crime, prevention, peace and stability, Meeting report.
- UNODC, 2016. *World Wildlife Crime Report: Trafficking in Protected Species*.
- Verweijen, J. et Marijnen, E., 2018. The counterinsurgency/conservation nexus: guerrilla livelihoods and the dynamics of conflict and violence in the Virunga National Park, Democratic Republic of the Congo. *The Journal of Peasant Studies*. 45(2), pp. 300-320.
- Vira, V. et Ewing, T., 2014. Ivory's Curse: The Militarization and Professionalization of Poaching in Africa, Born Free USA and C4ADS.

WCS (Wildlife Conservation Society), 2014. *Ongoing War Threatens Existence of Elephants and Other Key Wildlife Species in South Sudan*. <https://newsroom.wcs.org/News-Releases/articleType/ArticleView/articleId/6507/Ongoing-War-Threatens-Existence-of-Elephants-and-Other-Key-Wildlife-Species-in-South-Sudan.aspx>

WCS et APN (African Parks Network), 2012. *Dry Season Aerial Total Count, Zakouma National Park, Chad*.

WCS et AGRECO, 2017. Ecofaune, Aerial surveys of Wildlife, Livestock, and Human Activity in and around Key Protected Areas of Northern Central African Republic, 25 March – 05 April 2017.

Wright, J., Carlson, K. et Dönges, H., 2015. “In the Line of Fire: Elephant and Rhino Poaching in Africa.” In *Small Arms Survey 2015: Weapons and the World*. Cambridge: Cambridge University Press, pp. 7–35. <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2015/eng/Small-Arms-Survey-2015-Chapter-01-summary-EN.pdf>



